



BULLETIN

FONDATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec) J8X 2T3
Téléphone : (819) 771-4548 p.899899 - Télécopieur : 771-5222
fondation@cspo.qc.ca

Vol. 2, No. 10

Mai 2015

1. La fin d'année approche :

Avec l'arrivée du mois de mai, il y a une fébrilité qui s'installe en vue du dernier droit avant les vacances estivales. L'année scolaire est presque terminée. C'est toujours à ce temps de l'année qu'on se dit que le temps passe trop vite.

C'est la même chose pour la Fondation, c'est l'heure des bilans et de commencer la réflexion pour la prochaine année.

Dans le prochain numéro du Bulletin, nous vous présenterons un rapide tour d'horizon de ce qui a été fait cette année à la Fondation.

2. Petits rappels

a. Reçus d'impôt :

Toutes les personnes qui ont participé au souper-bénéfice ou qui ont fait un don quelconque par l'intermédiaire de la Fondation devrait avoir en main son reçu d'impôt. Si ce n'est pas le cas, veuillez communiquer avec la Fondation le plus tôt possible pour corriger la situation.

b. Nouveaux formulaires :

Les nouveaux formulaires sont en ligne sur le site de la CSPO, sous l'onglet Financement de la Fondation.

Le CA de la Fondation a décidé depuis sa rencontre du 13 avril dernier que l'engagement envers la Fondation doit être inscrit et que des preuves de cet engagement doivent être incluses dans la demande de remboursement.

c. Renouvellement des cartes de membres

Vous pourrez acquitter votre cotisation annuelle pour l'année 2015-2016 au coût de 5\$ à partir du 1^{er} juillet prochain.

d. « Des effets scolaires pour tous! »

N'oubliez pas que la campagne de financement « *Des effets scolaires pour tous!* » se poursuit jusqu'au 1^{er} août prochain. Une belle occasion pour permettre à tous nos élèves de se procurer le matériel nécessaire pour la rentrée scolaire 2015.

http://www.cspo.qc.ca/fondation_projets.htm

3. Le C.A du 4 mai en bref

Le Conseil d'administration a discuté et voté sur différents sujets :

a. Frais d'administration :

Le président a présenté une proposition sur les frais d'administration exigés par la Fondation.

En résumé, il n'y a pas de frais d'administration pour les établissements de la CSPO ainsi que pour toutes initiatives émanant d'un service de la CSPO.

Les partenaires de la CSPO se verront dans l'obligation de payer 2% en frais sur la somme totale transigée par la Fondation.

Les organismes extérieurs à la CSPO qui demandent à la Fondation d'agir comme fiduciaire auront à payer des frais d'administration de l'ordre de 5%.

b. Placements à court terme :

Le CA a mandaté les officiers de la Fondation à négocier avec la Caisse Desjardins un plan de dépôt à terme flexible pour les avoirs de la Fondation.

c. Protocole d'entente entre la Fondation et la CSPO :

Le protocole d'entente entre la Fondation et la CSPO a été présenté. Le CA a mandaté le président de la Fondation à signer le protocole selon les balises données.

d. Programme de reconnaissance des donateurs

Les membres du comité de reconnaissance des donateurs se sont rencontrés sous la présidence du commissaire Gilles Chagnon.

M. Chagnon a présenté les premiers jets de ce programme aux membres du CA. Ce dossier est à suivre.

4. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 8 juin 2015 à la salle Jean-Pierre-Ouellette du Centre administratif (225 Saint-Rédempteur).

5. Mot de la fin

Qu'est-ce que la Fondation peut faire pour moi, mon établissement? Si vous avez des idées, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Gilbert Couture

Président